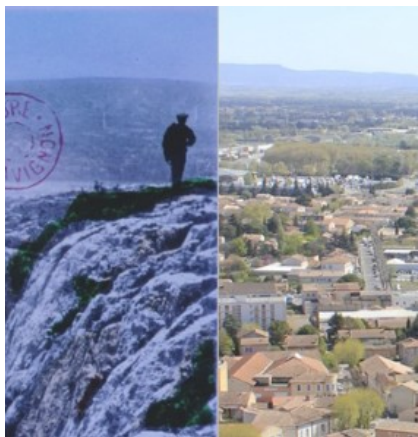


Une autre vie s'invente ici



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France

# A quoi peut servir un Observatoire Photographique du Paysage ?



La plaine de Cavillon en 1900 et en 2021 - PNRL-Françoise Delville



Olargues PNR Haut-Languedoc - Crédit David Huguenin



Saint-Saturnin-lès-Apt - Crédit PNRL-Françoise Delville

Webinaire du 09 mars 2023



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Parcs  
naturels  
régionaux  
de France

## A QUOI PEUT SERVIR UN OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE ?

*Mots clés : Paysage, urbanisme, architecture, patrimoine*

### LIENS UTILES

Accéder aux synthèses des webinaires :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/visio-conference-du-reseau-amenagement-du-territoire>

S'inscrire à la newsletter de la Fédération des Parcs :

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/la-federation/newsletter>

Chaîne YouTube #Inventer Demain :

[https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc\\_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z](https://www.youtube.com/watch?v=EtUAlk3xdZU&list=PLNc_1dg3gWHcDurnOpwEeiEAYZWWdIP4Z)

### FOND DOCUMENTAIRE

- OPP des Parcs Région Sud : [ici](#)
- Plateforme POPP Breizh (dont fait partie le Parc du Golfe du Morbihan) - [ici](#)
- OPP du Luberon - Document de 60 séries de reproduction : [ici](#)
- OPP Juniors - Parc des Landes de Gascogne : [ici](#)
- Observer les Paysages du Pilat, Julien Marceau et Daniel Quesney - [ici](#)
- Carte interactive des OPP : [ici](#)
- Photographies de David Huguenin pour le Parc naturel régional du Haut-Languedoc : [ici](#)
- Sites d'observations du Lubéron - Carte interactive : [ici](#)
- Observer le Paysage, 25 ans d'observatoire photographique - Daniel Quesney & Jac Fol
- OPP du Parc de Narbonnaise en Méditerranée - [ici](#)

### CONTACTS :

Nicolas Sanaa, aménagement du territoire - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr - 06.99.94.42.42

# INTRODUCTION

Par Émilie Fleury-Jägerschmidt, chargée de sensibilisation et connaissance du paysage au bureau du paysage et de la publicité.



Dans le cadre de la célébration des 30 ans de la loi "Paysage", l'année 2023 est dédiée à cette thématique. Elle est née suite à la mission photographique initiée en 1982 par Bernard Attali, délégué à la DATAR dont l'objectif est de rendre compte de l'état environnemental, sociétal et économique de la France après la PAC, les 30 glorieuses, et la crise pétrolière. De là, diverses politiques vont être accompagnées : décentralisation, création des régions, aménagement du territoire.

Dans un premier temps, les **apports et héritages de la loi paysage** sont abordés avant d'échanger sur les **pratiques des OPP** qui font écho à cet anniversaire de la loi "Paysage" et de **découvrir des projets exemplaires qui permettent de réaffirmer le rôle que doivent jouer les paysages dans la conduite des transitions écologiques.**

L'outil OPP est un outil aux utilités multiples déployé par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires qui permet d'**accompagner les projets de territoire.** Son objectif est défini en fonction du contexte du territoire et de la commande du maître d'ouvrage. Au tournant des années 1990, on observe une prise de conscience du bouleversement de la banalisation des paysages : les OPP permettent alors de **suivre les évolutions territoriales. La naissance de la loi dans ce contexte va imposer le paysage comme enjeu environnemental à part entière. La photographie devient un médium au service de la connaissance des territoires.**

Les OPP sont ainsi fondés sur un rythme de reconduction de campagnes photographiques d'un lieu et d'une fréquence données. Ces observatoires vont être mis au service de la démarche paysagère pour apprendre du territoire dans ses évolutions passées et

à venir. Cet outil a évolué avec la politique du paysage en passant d'un contexte de gouvernance centralisée à une animation réalisée par les collectivités. De nombreux acteurs se sont engagés : certains de façon autonome en s'émancipant de la méthode nationale, d'autres se sont tournés vers l'ingénierie territoriale en ajustant la démarche pour répondre au plus près des besoins locaux.

Aujourd'hui, **plus d'une centaine d'observatoires sont référencés** par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Ils ont plusieurs objectifs, entres autres : suivre l'évolution du trait de côte, évaluer les objectifs de qualité paysagère d'un ScoT, d'une charte de Parc, aider à la décision de planification, suivi des dynamiques paysagères au sein d'un atlas des paysages, aider à la gestion d'un site de l'UNESCO, sensibiliser la population au cadre de vie, rendre hommage aux photographes, reconnaître le patrimoine naturel et culturel... On note actuellement une recrudescence sur les expositions et la littérature faite autour des OPP.

2023 est l'année du bilan de ces apports pour tracer de nouvelles perspectives grâce à cet outil évolutif. **Le nouvel objectif est de lui donner une place dans la réflexion du projet de territoire** en complément des autres outils existants.

La mobilisation des acteurs est essentielle pour formuler des orientations qui soient adaptées aux réalités des territoires. Des groupes de travail seront formés avec tous les partenaires photographes, porteurs de projets, et services de l'Etat pour réfléchir à la suite. Certains participent déjà au chantier national de refonte de la méthode atlas des paysages qui prend aussi en considération les OPP.

## I. QU'EST CE QUE LA LOI PAYSAGE POUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ?

Par Maître Florian Ferjoux du cabinet Gossement Avocats.

### Histoire et impacts de la loi "Paysage" de 1993

- La Loi Paysage est un pivot dans l'histoire des réglementations : Elle **donne une place juridique au paysage** dans les textes nationaux en instaurant des outils **pour le prendre en compte et le protéger.**

- Créée après la loi du 2 mai 1930 (protection du patrimoine naturel), la loi de décentralisation du 7 janvier 1983 (implication des collectivités et ZPPAU), les lois "Montagne" du 9 janvier 1985 et "Littoral" du 3 janvier 1986 ;

- Elle permet de voir ensuite apparaître les réglementations suivantes : Signature de la convention européenne du paysage en 2000, Loi Grenelle II du 12 juillet 2010, Loi ALUR du 24 mars 2014, Loi "Biodiversité" du 8 août 2016, Décret du 10 juillet 2017 relatif aux Parcs.
- **Objectifs :**
  - **Accroître la prise en compte des paysages dans les réglementations de l'occupation de l'espace, par les documents d'urbanisme et d'aménagement, les autorisations de construire ou de travaux, la protection des boisements ou encore dans les Parcs ;**
  - **Protéger et mettre en valeur les paysages qu'ils soient naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels ;**
  - **Créer de nouveaux instruments juridiques dont les directives de protection et de mise en valeur des paysages.**
- La loi "Paysage" ne contient pas de définition de la notion de paysage. Une définition subjective est donnée par la convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe de 2000 : le paysage est "une partie de territoire telle que perçue par les populations dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interactions". Elle a été inscrite dans le code de l'environnement introduite par la loi biodiversité.
- La loi "Paysage" a évolué à plusieurs reprises. En 2000, tous les éléments paysagers viennent migrer du code rural au code de l'environnement, y compris les Parcs.
- **Les héritages de la loi paysage sont encore bien visibles dans les textes actuels.** Les changements opérés sont en vue de l'élargissement du champ d'application.
  - La loi Biodiversité a continué le travail réalisé dans la loi Paysage. En plus de la définition du paysage, on y retrouve un élargissement du rôle des Parcs et de leurs objectifs ;
  - L'article L 511-1 du code de l'environnement réglemente les installations classées en évaluant les insertions paysagères de chaque installation classée ;
  - Décision du conseil d'État du 21/04/2022 : lors de l'instruction des demandes d'urbanisme par l'autorité en vigueur, chaque projet doit assurer une cohérence avec les orientations de la charte.
- **Première consécration législative des Parcs naturels régionaux qui n'avaient pas de définition législative avant la loi Paysage. Elle donne les droits en vigueur pour les chartes en précisant leur contenu et leur portée.**
- **Principaux apports de la loi "Paysage" :**
  - Lien entre les documents d'urbanisme et les chartes de Parc : **La charte de Parc s'impose au ScoT, au PLU et à la carte communale mais se doit d'être compatible avec le SRADDET.** Exception du SDRIFF en île de France, qui doit être compatible avec les chartes de Parcs ;
  - **Prise en compte des paysages dans les permis de construire : la notice descriptive doit fournir des éléments graphiques pour prendre en compte et évaluer l'insertion paysagère du projet dans son environnement ;**
  - **L'extension de l'objet des ZPPAU aux paysages :** élargissement de l'objet pour devenir les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) ;
  - **La prise en compte des paysages en matière d'aménagement foncier : obligation d'analyser l'état initial du site concerné et de son environnement, notamment paysager ;**
  - Les commissions consultatives relatives aux paysages : apport de mesures sur les commissions des Sites, Perspectives et Paysages (actuelles CDNPS) et Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages (CSSPP).

## II. QUELLES PRATIQUES DES OBSERVATOIRES PHOTOGRAPHIQUES DU PAYSAGE

Par Daniel Quesney, photographe. Il a assuré en partie le suivi technique et artistique de l'observatoire depuis 1991 et a participé à l'élaboration des méthodes et aux publications de séquences paysages avant de diriger une agence de photographes spécialisée dans le paysage et de maintenant travailler à son compte.

### Les OPP, évaluation de l'impact des politiques publiques sur le territoire et nouvelles pratiques

- Fondamentaux des Observatoires Photographiques du Paysage : Produire des états des lieux photographiques sur des territoires ruraux et urbains et en assurer un monitoring par la reconduction photographique ; Se préoccuper du paysage tel qu'il est perçu à l'échelle humaine : le paysage vécu, familier, le paysage du cadre de vie.
- **Principaux objectifs d'un OPP :**
  - **Évaluer les transformations et les impacts des actions publiques sur les paysages ;**
  - **Constituer une documentation et une mémoire sur le long terme ;**
  - **Sensibiliser aux questions paysagères les usagers, les habitants et les acteurs du territoire ;**

- Être un outil de dialogue et d'objectivation des actions territoriales : trouver un consensus grâce à des images ;
  - Participer à la diffusion de la culture paysagère par la représentation ;
  - Produire de la connaissance sur les paysages et les pratiques pour le projet et la recherche.
- **Méthode :**
- Il faut un **porteur de projet** qui permet d'assurer les liens avec le(s) photographe(s) et juger des productions. La réalisation de comités de pilotage, d'animations auprès des acteurs et habitants permet de faire vivre l'OPP ;
  - Les photographes doivent avoir une **approche objectivante**. Ils cherchent à trouver une objectivation des informations en proposant des hypothèses de paysages. (Hypothèse de réalité sourdant du réel, Henri van Lier) ;
  - Observer, c'est faire remonter des indices qu'on n'a pas forcément vus : **la photographie dépasse les intentions de son auteur en faisant apparaître des phénomènes paysagers non identifiés par son auteur**. "On tombe en arrêt devant une opportunité d'image" ;
  - Faire fonctionner "le photographique" : **autonomie d'enregistrement du procédé** ;
  - Le **numérique** permet la réalisation d'une **quantité de points de vue** plus importante pour pouvoir ensuite **choisir** ceux à reconduire. La fréquence de reproduction peut tourner différemment en fonction des besoins.
- Problèmes majeurs suite à la participation de Daniel Quesney sur les 16 premiers observatoires
- Non pérennisation de la démarche à cause de structures instables porteuses de la démarche OPP ;
  - Choix du photographe (photographe trop artiste ou trop illustrateur). Le choix des photographes doit se faire sur ce qu'il produit et non ce qu'il raconte ;
  - Tentative de définition d'un territoire à travers différentes images. Si l'image est focalisée, elle est refermée et bloque le fonctionnement de l'OPP en ne laissant pas apparaître assez d'indices.
- Usages, exploitations techniques et scientifiques : Analyser, révéler, qualifier et quantifier les phénomènes ; Banques d'images ; Production et diffusion de connaissances.

### III. L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE, UN OUTIL À L'USAGE DES ÉLUS POUR UNE MEILLEURE APPROCHE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Par Kevin Daniau responsable du pôle urbanisme et paysage et Loïc Antunes chargé de mission au Parc naturel régional des Landes de Gascogne.



#### Un Observatoire Photographique du Paysage qui s'adapte aux réalités du paysage

- Genèse : premiers échanges en 2012, première campagne en 2014, reconductions tous les 3 ans.
- **Objectifs : donner une image du paysage qui reflète de la réalité, connaître et valoriser les paysages du Parc, suivre et accompagner leurs transformations (mutations), sensibiliser et faire participer les habitants du Parc au paysage et à sa préservation pour faire émerger une culture commune, animer une réflexion continue sur les paysages et leurs évolutions, aider aux décisions d'aménagement pour une meilleure préservation des paysages, être un outil d'évaluation des documents d'urbanisme et de la charte du Parc.**
- Thématiques abordées : paysages bâtis, paysages « en mouvement » des infrastructures, paysages cultivés, paysages d'eau et de nature, paysages de l'énergie et de l'innovation.
- Différentes déclinaisons : les cycles de l'exploitation forestière, les extensions urbaines, l'évolution des bourgs ruraux, le centre de village, les paysages industriels, les projets en cours et achevés, les enjeux patrimoniaux, la crue centennale, les paysages « naturels », les activités économiques
- Exemples : opérations pré-fléchées dans des documents d'urbanisme et qui apparaissent selon leur propre temporalité, cycles de l'exploitation forestière, évolution des bourgs ruraux, les activités économiques, projets achevés, enjeux patrimoniaux : disparition / reconversion
- La deuxième reconduction (2020), décalée à cause de la crise sanitaire, a laissé apparaître de nouveaux éléments et nourri les discussions. Par exemple, les quartiers ostréicoles laissent apparaître une mise en tourisme qui opère. Certaines photos ont également pu documenter le sujet des espèces exotiques envahissantes.
- **Sensibilisation :**
  - **Atelier itinérant de sensibilisation du public : intégration participative de nouveaux points de vue notamment par la réalisation d'un concours.** Un site industriel en entrée de bourg a été intégré à la campagne de reconduction. Le Parc a été sollicité en vue de sa reconversion.

- **Aide à la réalisation de documents d'urbanisme.** Suite au prêt de l'exposition mobile, 3 **ateliers thématiques** ont été organisés par la communauté de communes et le bureau d'études mandaté : lotissements et formes urbaines récentes, Aménagement des coeurs de Bourg – espaces publics – qualité du cadre de vie, et Les formes de la nature en ville – armature paysagère. Les arguments ressortis des ateliers ont permis de **définir la trame du PADD**.
- **Adaptation du programme et du cahier des charges de l'OPP pour documenter l'évolution des paysages après les incendies.** L'objectif est de suivre l'évolution du foncier, des sols, de repeuplement, d'éventuelles renaturations, de gestion... Pour cela, une **reconduction extraordinaire a été effectuée sur 2 points de vues** situés sur l'emprise des incendies. Des **nouvelles images complémentaires** ont fait l'objet d'une validation et d'un choix en copil. **Mobilisation de l'outil OPP existant en ajoutant un volet spécifique pour préfigurer un laboratoire vivant** (aidé par la région). Le pas de temps est ajusté les premières années pour confronter les rythmes. Les incendies vont provoquer des différences et évolutions notables : première reconduction à 6 mois.

## IV. L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE DU PARC NATUREL DU GOLFE DU MORBIHAN, UN OUTIL DE TRAVAIL AU SERVICE DU TERRITOIRE. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE MISE EN PLACE.



Par David Ledan, chargé de mission biodiversité et photographe de l'OPP au Parc naturel régional du M

### S'émanciper de la méthode nationale pour une pertinence locale de l'OPP

- Lors de la création du Parc, la Fédération et la charte ont imposé de maîtriser l'urbanisation, faire un état des lieux et suivre l'évolution des paysages.
- Compte tenu du coût de la méthode OPP nationale, les difficultés pour sa mise en place, et l'arrivée du numérique, **le Parc a fait le choix de mener l'OPP en interne pour avoir la main sur la reconductibilité annuelle et en faire un outil facilement appropriable par les élus et les citoyens.**
- Pour faire de l'OPP un outil de travail, ils ont organisé une **"campagne mitrailleuse"** : élus, citoyens, membres d'associations,... ont été rassemblés pour travailler sur la définition du Parc. Une campagne mitrailleuse de 250 photos a été réalisée. 68 points de vue sont reconduits tous les ans entre le 5 et le 12 avril.
- Un observatoire pour tous - démarche participative : **Le Parc participe à la plateforme web-bretagne et des Réalisations d'expositions :**
  - Des expositions ont été réalisées pour valoriser l'OPP. **Une a été faite sur la base des 5 premières années et des reconductions exceptionnelles de 50 et 100 ans** réalisées grâce à des cartes postales du début du siècle et à des photos aériennes de 1950. Une autre exposition a été réalisée sur **"le regard des habitants sur le territoire"**. Une trentaine d'habitants ont été sollicités pour reconduire une photo qui avait au moins 5 ans. Ils ont réalisé la même chose 5 ans après la première reconduction. **Exposition à venir pour les 10 ans de l'OPP.**
  - **Plateforme web-Bretagne : meilleure appropriation publique par la prise en compte de l'ensemble des images dans la plate-forme régionale en libre accès pour tous.**
  - L'OPP comme **indicateur de l'évolution du paysage dans l'élaboration de documents d'urbanisme** comme le SCOT.
- **Adaptation du pas de temps selon le phénomène à observer ou le message à transmettre.** Par exemple, une photo a été réalisée le 15 de chaque mois pour rendre compte de l'utilisation ciblée et saisonnière d'un parking le long des plages. La même chose a été réalisée toutes les heures sur 24h. Pour rendre compte de la mouvance des paysages ostréicoles de Pencadenic, une photo a été capturée toutes les 15 minutes entre 9h et 14h.
- Volonté de mise en place d'un observatoire sous-marin. A cause des soucis de turbidité d'eau qui empêchent d'avoir un angle de vue suffisant pour une photo d'observatoire, il s'agit aujourd'hui plus d'un suivi biologique.

## V. OPP DU LUBERON : DE LA SENSIBILISATION DES ENJEUX DU TERRITOIRE A LA VALORISATION D'UN OUTIL INTERPARCS



## Un OPP de méthodes mixtes pour rendre compte des enjeux du territoire.

- **Outil de valorisation porté à l'échelle des Parcs de la région PACA pour impliquer des acteurs pour une prise de conscience des enjeux des paysages du quotidien, des évolutions et de leur maîtrise.**
- Enjeux abordés grâce à l'OPP : diversité paysagère, évolution de la diversité des espaces publics, place de la voiture, vie des espaces publics, place des arbres, entrée de ville, évolution de la gestion des cours d'eau, évolution de la gestion forestière, risque incendie (gestion des débroussailllements), les grandes infrastructures et leur impact sur l'aménagement du territoire.
- La photo permet de partager des représentations communes et des enjeux pour confronter le concret.
- **L'OPP a servi dans le cadre d'élaboration de plans de paysage pour définir la diversité des enjeux à cibler.**
- Le Parc essaye de **développer l'implication des habitants** de façon ludique par la mise en place de **chasse au trésor "Géocaching"** par exemple. L'objectif est de découvrir les pépites du territoire mais aussi de sortir des sentiers battus en cherchant des petits objets cachés dans le paysage. Les objets cachés contiennent une note qui propose aux gens de faire les reconductions des photos du paysage dans lequel ils se trouvent. Les commentaires publiés par les géocacheurs font souvent le lien avec le côté sensible et le côté vécu du paysage.
- Développement d'un **partenariat avec les clubs photo** du territoire. Ils ont pu bénéficier d'une formation à la reconduction par un professionnel.
- **Réalisation et illustration de documents** grâce au corpus d'images qu'est l'OPP :
  - Illustration d'enjeux et d'actions dans le cadre de la **révision de la charte** ;
  - Illustration pour un **porté à connaissances « Regard du parc »** : document remis à chacune des communes qui sont en cours de révision de document d'urbanisme. Permet d'illustrer la typologie et les caractéristiques des unités paysagères de ces communes.
- Cet outil peut-il permettre de **rendre compte du territoire face au changement climatique ? Une reconduction est réalisée sur une parcelle suivie dans le cadre de "Alpage sentinelle", dispositif qui vise à mieux comprendre et anticiper les conséquences du changement climatique en alpage.** L'étude des évolutions de ce cortège floristique par des botanistes permet de confronter la vision photographique à l'analyse botanique. Cette question a été abordée dans le cadre des 9 Parcs de la région PACA. Les grandes diversités de paysages (du littoral à la montagne) et de situations de la région (évolution du trait de côte, suivi des glaciers, problématiques d'incendies) permettent de témoigner des évolutions paysagères pour éveiller les consciences face aux changements climatiques.
- **Les Parcs de la région PACA se sont coordonnés pour créer un outil mutualisé de consultation des OPP par internet, gratuit et disponible pour tous.** Pour y arriver, ils sont partis de l'application "Géopaysage" créée par le Parc National des Ecrins, la Vanoise et le Parc du Pilat. Initialement créée en opensource pour un seul OPP, le site a été amélioré et transformé pour valoriser les OPP de plusieurs structures. Pour y arriver, la région Sud et la DREAL ont attribué une subvention au projet. **Le site propose plusieurs entrées : valorisation de chacun des territoires, explication de la méthodologie propre à chaque Parc, cartographie avec plusieurs filtres (sélection du territoire, des thèmes et mots clés, comparaison à volonté des photographies, fiches sites pouvant être complétées de documents complémentaires).** Le site permet de confronter les photos côtes à côte ou superposées. **L'outil est libre de droits (peut être adapté pour une structure mono ou pluri-territoire.** Il est consultable ici (et en cours d'intégration de données): <http://paysages.pnrsud.fr/>

**Directeur de publication :**

Eric Brua, Directeur de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

**Conception et Animation :**

Nicolas Sanaa, Aménagement du Territoire FPNRF

**Synthèse :**

Elise Hernandez, Architecte D.E.

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani - 75018 Paris

Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

[info@parcs-naturels-regionaux.fr](mailto:info@parcs-naturels-regionaux.fr)

POUR EN SAVOIR PLUS  
SUR LES PARCS NATURELS REGIONAUX,



[www.parcs-naturels-regionaux.fr](http://www.parcs-naturels-regionaux.fr)



Rejoignez-nous  
sur les réseaux sociaux



[fb.com/federationPNR](https://fb.com/federationPNR)



[@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

